



L'an deux mille vingt-deux le 24 du mois de février, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin Sur Seille après convocation légale du 16 février, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis- M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Hay – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain –M. DE LIBERALI David - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme CHERY Chantal – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey - Mme DUMAY Christine – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET Dominique – M. MATHIEU Denis – Mme ROJAS Magali - M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia

Procurations : M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. PORTALLEGRI Robert à M. HOLZER Alain – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. ORY Denis à Mme CHERY Chantal - Mme JELLEN Nelly à M. GAY Gérard M. FAGOT REVURAT Yannick à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas- Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. THOMAS Claude -

Excusé(s) : M. POIREL Patrick – M. JOLY Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **46 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 38

Pouvoirs : 8

Excusés : 2

Votants : 46

Date d'affichage : 1^{er} mars 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 46

Contre

Absentions :

CT/PR

06/02/2022

FINANCES

Budget Assainissement – prise en compte de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances rappelle que préalablement au vote du budget primitif, la Communauté de Communes ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement, l'assemblée délibérante peut, en vertu de l'article L1312-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

Vu les besoins avant le vote du budget primitif assainissement,

Vu les besoins de consulter pour une mesure de campagne d'eaux claires parasites,

Aussi, compte tenu des besoins avant le vote du budget primitif assainissement, Nicolas LE GUERNIGOU propose à l'assemblée délibérante,

OPERATION 9177 – TRAVAUX EAUX CLAIRES PARASITES SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES

- d'inscrire les crédits suivants :

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant HT	Article	Désignation	Montant
2031	Etudes	15 000.00 €			

Ces crédits supplémentaires seront repris au moment du vote du budget.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Président à inscrire les crédits suivants avant le vote du budget primitif assainissement

OPERATION 9177 – TRAVAUX EAUX CLAIRES PARASITES SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant HT	Article	Désignation	Montant
2031	Études	15 000.00 €			

Ces crédits supplémentaires seront repris au moment du vote du budget.



CLAUDE THOMAS
2022.02.28 18:19:03 +0100
Ref:20220228_164006_1-1-O
Signature numérique
le Président